



Autorisation de reportage



Tous les reportages et tournages et toutes les prises de vue sur le réseau (métro, tram, bus et téléphérique) doivent faire l'objet d'une autorisation de reportage délivré par Tisséo Voyageurs. Ces interventions doivent faire l'objet d'une autorisation écrite préalable. Tout projet, quels qu'en soient les initiateurs (journalistes, sociétés de production, étudiants, enseignants, etc.) devra faire l'objet d'une demande écrite (courrier postal, mail) auprès du service presse de Tisséo.

Chaque demande est étudiée selon certaines conditions :

- Elle doit être compatible avec l'image des transports publics en général et du réseau Tisséo en particulier.
- Elle ne peut en aucun cas perturber l'exploitation commerciale du réseau ou le confort des usagers.
- Cette demande précisera l'objet, l'utilisation, les lieux et dates prévus des prises de vue ou des enregistrements. Pour les films de fiction, elle sera accompagnée du synopsis de la scène qui prendra le réseau pour décor.

Les autorisations de ce type sont, le plus souvent, accordées à titre gracieux. Cependant, les demandes qui pourraient nécessiter la mise à disposition de matériels et/ou de personnels, pendant ou en dehors des horaires du service commercial, pourront faire l'objet d'un devis spécifique. Enfin, il convient de noter que les autorisations accordées par Tisséo sont exclusives des questions de droit à l'image, tant de son personnel que de ses clients.

Vous pouvez faire votre demande : par courrier à Tisséo, Service Presse – 4 impasse Paul Mespilé 31081 Toulouse cedex 1 ou directement à presse@tisseo.fr.



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS – AUTORISATION DE TOURNAGE

Ce document ne fait en aucun cas l'objet d'une autorisation

• Date

Afin de pouvoir étudier au mieux votre demande d'autorisation de tournage, nous vous remercions de bien vouloir renseigner les champs suivants :

- Dans quel cadre s'inscrit le tournage que vous souhaitez réaliser au sein du réseau Tisséo ?

• Date de tournage souhaitée • Horaires : de à

• Ligne(s) de métro/tram/téléo/bus concernée(s) :

• De tel(le) arrêt/station : à tel(le) arrêt/station :

• Contact des personnes qui seront présentes lors du tournage :

• Equipements et matériels utilisés :

• S'agit-il d'un reportage photo ou vidéo ?

• Pour une utilisation personnelle, professionnelle ?

• Préciser les canaux de diffusion des photos ou vidéos réalisées :